

p. B. 75. 82.

m o s c o u , 22.12.91 , 12.00 u r g e n t

357 hnhhh

pour conseiller federal felber

copie pour:

- secretaire d'etat jacobi
- secr. pol.
- div. pol. i
- odip
- ofaee, pays de l'est

les accords instituant une communaute de republics souveraines ont ete signes hier a alma-ata par onze etats (tous les anciens membres de l'urss, sauf la georgie). il a ete mis fin a l'existence juridique de l'urss, sans attendre la ratification du nouvel accord.

les textes signes sont au nombre de six:

1. l'accord de minsk, maintenant muni de huit signatures supplementaires,
2. la declaration d'alma-ata: il y est pris note des demandes d'amendement presentees par les nouveaux membres. celles-ci seront, nous dit-on, discutees au cours du processus de ratification.
3. un accord militaire prevoyant la reforme des structures de l'armee,
4. un accord instituant des organes de coordination en matiere sociale et economique,
5. un accord sur les problemes de succession juridique de l'urss. il est convenu que le siege permanent au conseil de securite sera occupe par la russie. toutes les republics demanderont a etre membres de l'onu en leur propre nom. les ambassades d'urss deviennent propriete de la russie. quant a celles des autres republics qui desireaient avoir ici ou la leurs propres missions, elles recevront, est-il dit, une part de ambassades. chaque etat definira lui-meme sa politique etrangeres.

Copie envoyee a: - ofaee

./.

22.12.1991 17:30 -t- mp





6. un accord sur les questions nucleaires: un controle unique est confie a la russie, qui l'exercera en accord avec les trois autres republics nucleaires. les quatre republics adhereront au tnp. les armes nucleaires situees ailleurs qu'en russie devraient etre progressivement de-truites.

les commentaires des presidents des republics lors de la conference de presse apportent quelques precisions supplementaires. il est institue un conseil des presidents des republics et un conseil des chefs de gouvernement. il se confirme ainsi qu'on retrouve une structure analogue a celle qui etait prevue par le projet d'accord interrepublicain, mais amputee de ce gouvernement federal central, qui etait inacceptable.

le probleme du commandement sur les forces armees devra faire l'objet d'un nouvel accord, qui sera negocie le 30 decembre a minsk et precisera les dispositions sur les armes nucleaires. entre-temps, le marechal saposnikov est nomme commandant interimaire des forces armees jusqu'a cette date. pour l'avenir, un commandement unique sera maintenu pour les armes strategiques (armes nucleaires, aviation, marine).

quant aux frontieres, les etats membres de la communaute se garantissent leur integrite territoriale, mais ajoutent que le trace des frontieres devra encore etre discute. la libre circulation des personnes dans l'ensemble de la communaute est des a present garantie.

chaque etat aura sa nationalite et en fixera les conditions par ses propres lois, certains acceptant des formes de double nationalite.

il n'y aura pas de budget commun, mais seulement des accords d'assistance et de cooperation. le rouble demeure provisoirement la monnaie commune.

en depit des zones d'ombre qui subsistent, il est acquis des a present que l'union sovietique a cesse d'exister et qu'une nouvelle communaute la remplace. celle-ci ne semble toutefois pas etre dotee de personnalite internationale.

la consequence qui me semble decouler pour nous de cette situation est la reconnaissance immediate de toutes les republics (y compris la georgie, puisque celle-ci, n'etant provisoirement pas membre de la communaute, est, si l'on peut dire, pour le moment encore plus independante que les autres). l'allemagne a decide de proceder de cette facon et il semble que la ce suivra des lundi ou mardi.

une reconnaissance de quelques republics seulement, comme elle semble etre envisagee par les etats-unis, ne serait, a mon avis, pas indiquee. d'une part, toutes les republics jouissent d'une souverainete incontestee et mutuellement reconnue. d'autre part, comme l'union sovietique n'existe plus, notre accreditation aupres d'elle tombe et les republics que nous ne reconnaitrions pas seraient pour nous une sorte de 'no man's land' diplomatique et juridique, qui ne serait pas dans notre interet.



je ne pense pas non plus qu'il faille ajouter des éléments supplémentaires aux conditions de la reconnaissance selon le dip classique, lesquelles sont amplement remplies. tout le domaine de la politique de sécurité, y compris celui des armes nucléaires, est suffisamment suivi par les membres des alliances. l'adhésion aux principes de la csce viendrait d'elle-même au moment où les nouveaux états désireraient adhérer à ce groupe. en outre; il s'agirait d'une condition qui ne concernerait que les républiques européennes, ce qui introduirait une discrimination. plus généralement, nous serions mieux placés pour intervenir efficacement en matière de droits de l'homme si nous avons reconnu et établi des relations diplomatiques.

la question des dettes de l'union semble n'avoir pas été traitée à alma-ata. il ne faut pas s'en alarmer, puisque plusieurs républiques se sont déjà engagées à reprendre leur part, dont l'ukraine et la russie, et même cette dernière pour l'ensemble des dettes.

quant à la forme de la reconnaissance, on pourrait imaginer un télégramme du conseil fédéral aux gouvernements des diverses républiques. comme les transmissions sont difficiles, on pourrait également songer à une note de l'ambassade aux représentations des diverses républiques à moscou. pour gagner du temps, si vous adoptez cette solution, je vous propose le texte suivant:

quote

le conseil fédéral suisse a pris le ... la décision suivante: la suisse reconnaît l'indépendance et la souveraineté de ... et souhaite entrer en relations diplomatiques avec elles.

unquote

ce texte ferait l'objet d'une traduction inofficielle en russe.

les voyages dans ces pays étant extrêmement difficiles à organiser et à réaliser, il faudrait éviter que j'aie à me rendre deux fois dans les républiques. les voyages que je suis en train de projeter devraient donc servir simultanément à la remise des lettres de créance. celles-ci devraient donc pouvoir être confectionnées rapidement.

vous m'avez suggéré oralement de me rendre une nouvelle fois en ukraine pour la présentation des lettres de créance, puisque l'ouverture d'un consulat général pourrait prendre encore du temps. d'ailleurs, tant que notre représentation serait au niveau consulaire, je devrais effectivement être accrédité.

ritter

ambasuisse